

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2010

2

Communauté de l'agglomération creilloise - présentation au conseil municipal du rapport d'activité 2009

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSANTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme BARBETTE

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

38

■ **Rapport de présentation :**

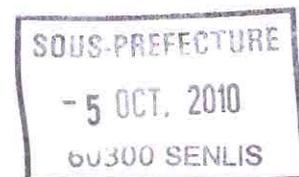
Monsieur Christian GRIMBERT, conseiller municipal, expose :

Le rapport retraçant l'activité de la communauté de l'agglomération creilloise a été adressé par son Président, le 22 juillet 2010. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 24 juin 2010.

Conformément à l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, je vous présente aujourd'hui le rapport d'activité 2009, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération creilloise,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier e supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2010, adoptant le rapport d'activité 2009,

Vu le rapport d'activité 2009 de la communauté d'agglomération creilloise a transmis à la Ville de Creil, le 22 juillet 2010

Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la communauté de l'agglomération creilloise

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis:

05 OCT. 2010

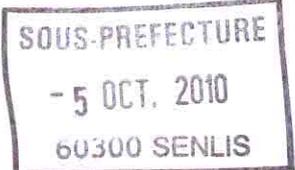
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE